

Guide d'autodiagnostic des consommations d'eau de votre collectivité

V2025.1





Introduction

Dans la vallée de la Drôme, où les pressions environnementales croissantes exigent une gestion plus responsable des ressources en eau, les économies d'eau sont essentielles pour s'adapter aux sécheresses à venir.

Ce guide s'inscrit dans le cadre du programme EcoDrôme mené par le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD), avec pour objectif d'accompagner les collectivités dans la réduction de leur propre consommation d'eau potables (bâtiments, espaces verts et pratiques).

En tant qu'utilisatrices majeures d'eau et dans un souci d'exemplarité auprès de tous les autres usagers, les collectivités sont des cibles prioritaires de cette démarche.

Trois collectivités pilotes ont ainsi été accompagnées en 2024. Cela a permis de mesurer les bénéfices environnementaux et financiers :

- ▶ un potentiel d'économie d'eau allant de 15 à 50 % pour la collectivité
- ▶ un retour sur investissement moyen de 2 ans pour chaque action
- ▶ un financement moyen de 50 à 80% par action.

Sur la base du retour d'expérience sur ces 3 communes pilotes, l'objectif est de donner les clés à chaque collectivité du bassin pour s'engager dans une démarche similaire d'économies d'eau. Ce guide se veut donc un outil méthodologique pour la prise en main en interne d'un diagnostic, vous donnant la possibilité d'un suivi, d'une analyse de vos consommations et ainsi de conduire un programme d'actions adapté.

Il est conseillé pour la commune s'engageant ainsi dans une démarche globale de sobriété d'optimiser la gestion du réseau d'eau potable avant-compteurs. Cet outil accompagne seulement l'analyse et à la gestion post-compteurs.

Il est possible de faire appel à un bureau d'étude pour obtenir une analyse plus fine et détaillée, avec des financements disponibles pour soutenir cet accompagnement.



Ce document PDF comporte un formulaire interactif et nécessite Adobe Acrobat Reader version 6 ou supérieure pour un fonctionnement optimal.

Si vous rencontrez des problèmes d'affichage, veuillez vérifier que vous possédez une version à jour du logiciel : <http://get.adobe.com/fr/reader/>

Pour toute question

pendant la réalisation du diagnostic, vous pouvez contacter :

Charlène Payan
Animatrice des actions hydro-économes
Syndicat mixte de la rivière Drôme
1 place de la République, 26 340 Saillans
Tél. : 07 88 66 42 84
Mail : ecodrome@smrd.org



Présentation de l'outil autodiagnostic et de la démarche d'économie d'eau

Respecter l'ordre des étapes est essentiel pour garantir une démarche structurée et durable.

Chaque question vous guide : répondez ou réalisez l'action correspondante, puis remplissez la synthèse des actions à chaque partie.

Cette mission peut être menée à bien dans son entièreté en 10 à 15 jours effectifs selon la taille de la collectivité.

En réalisant cet autodiagnostic, vous passerez par les étapes suivantes :



Constituer un groupe incluant élus, agents techniques et agents administratifs pour assurer la cohérence et la dynamique du projet.

Ce groupe sera aussi l'interlocuteur clé pour porter vos initiatives auprès des administrés et autres parties prenantes. Votre commune deviendra ainsi un modèle de gestion de l'eau, favorisant un dialogue constructif avec les usagers.

- ▶ Elu référent :
- ▶ Technicien référent :
- ▶ Agent administratif référent :

Votre dossier 5 min



Si ce n'est pas déjà fait, télécharger le dossier **DOSSIER_AUTODIAG_EAU**. Vous y trouverez des sous-dossiers, des feuilles de calcul et des exemples, qui vous aideront à l'organisation et la réalisation de votre autodiagnostic.

Ce dossier deviendra votre historique et outil de gestion de votre patrimoine communal de l'eau.

Veillez y enregistrer ce document.

- ▶ Emplacement du dossier **DOSSIER_AUTODIAG_EAU** :



Vos factures

🕒 3 h

sont-elles :

oui non

- ▶ Rangées dans un même dossier papier ?
- ▶ Consultables sur un espace client ?
- ▶ Rangées dans le sous-dossier **FACTURES_D'EAU** de mon **DOSSIER_AUTODIAG_EAU** ?



C'est la première étape et bien qu'elle paraisse évidente, les factures sont plus souvent archivées pour de la gestion comptable / financière que pour du suivi de consommation.

En vérifiant si vous êtes facturé pour l'eau ou / et l'assainissement sur chaque compteur, ce ne sont pas des économies d'eau mais financières qui peuvent être réalisées

(exemple : site non raccordé à l'assainissement collectif mais facturé pour l'eau potable et l'assainissement).

- ▶ Avez-vous vérifié sur les factures que vous payez l'assainissement sur les sites raccordés au tout-à-l'égout et uniquement l'eau potable pour les sites en assainissement autonome ?

oui non



- ▶ Nombre de compteurs présentant une anomalie de facturation à vérifier avec son fournisseur d'eau :
- ▶ Indiquer lesquels ici :



► Avez-vous vérifié que tous les compteurs étaient utilisés ?

oui non



► Savez-vous si tous vos points de consommation d'eau sont équipés de compteurs ?

oui non



► Nombre de compteurs pouvant être supprimés :

► Indiquer lesquels ici :

Vos consommations 1h

► Suivez-vous les consommations de votre patrimoine (bâtiments, espaces verts, autre) en relevant les compteurs d'eau à fréquence régulière ?

oui non



Pour consigner le suivi manuel de consommation, vous pouvez utiliser le fichier **SUIVI_DES_CONSOMMATIONS** fourni.

► La fréquence de relève est-elle mensuelle ?

oui non



► Nombre de compteurs à relever :



Zoom : radiorelève, télérelève ou relève manuelle des compteurs d'eau ?

La relève manuelle des compteurs, simple à mettre en place, nécessite seulement de prévoir un temps humain régulier. Il existe deux autres systèmes de relève des compteurs d'eau permettant de réduire la mobilisation des agents :

- ▶ La radiorelève : système de relève par antenne relais **mobile** conduite par un agent et réceptionnant les émissions des compteurs.
- ▶ La télérelève : système de relève automatique par antenne relais **fixe** réceptionnant les émissions des compteurs à pas de temps régulier.

Pour évaluer l'intérêt de chacune de ces solutions, nous vous proposons d'estimer le temps humain consacré par an à la relève manuelle des compteurs, puis de comparer les moyens humains et financiers de chaque solution. Des devis sont donnés à titre indicatif dans le sous-dossier **DEVIS**.

Estimation du temps humain nécessaire à la relève manuelle des compteurs :

- ▶ Fréquence de relève choisie :
- ▶ Nombre de relève par an correspondante :
- ▶ Echancier de relève (ex : 1er mardi du mois) :
- ▶ Temps humain à y consacrer par an (0,25h x nb compteur x nombre de relève/an) :

Tableau comparatif des systèmes de relève de compteurs :

	Relève manuelle	Radiorelève	Télérelève
Coût matériel	-	1 000 €	6 à 9 000 €
Temps d'une relève (20 compteurs)	3 h	0.5 à 1 h	Instantané
Temps de relève annuelle (20 compteurs / mois x 12 mois)	36 h	6 à 12 h	-
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Compteurs installés 	<ul style="list-style-type: none"> • Compteurs équipés de têtes émettrices • Nécessite un téléphone ou une tablette 	<ul style="list-style-type: none"> • Compteurs équipés de têtes émettrices
Les +	<ul style="list-style-type: none"> • Simple et sans équipement supplémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Alertes de consommation • Facilité d'utilisation • Délégable à un prestataire extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduit les ressources humaines nécessaires • Relèves fréquentes et automatisées
Les -	<ul style="list-style-type: none"> • Chronophage et saisie manuelle des données 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement périodique des têtes émettrices • Maintenance et risque de données manquantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût d'investissement élevé et coût de fonctionnement lié au logiciel non subventionné (environ 1000€/an)



- Analysez-vous vos relevés de compteurs d'eau mensuellement et annuellement ?
- oui non



Grâce à un code couleur, le fichier **SUIVI_DES_CONSOMMATIONS** met en évidence les augmentations (rouge) et diminutions (vert) des consommations par infrastructure et génère un graphique de suivi des consommations.

Ce temps d'analyse est important pour comprendre les valeurs de consommation « normales » et permet de les stabiliser dans le temps.

Il est conseillé de prévoir une heure par an d'analyse par compteur.

- Temps humain à consacrer à l'analyse des consommations par an (1h x nb compteur / an) :

- Consignez-vous les incidents / fuites constatés pendant l'année ?
- oui non



- Savez-vous si tous vos points de consommation d'eau sont équipés de compteurs ?
- oui non



- Nombre de points d'eau non comptés :
- Indiquer lesquels ici :

Mettre en place un comptage permet de connaître son niveau de consommation et prévenir toute fuite ou usage abusif sur ce site.

Par exemple, un forage pour de l'arrosage doit disposer d'un compteur afin d'évaluer ses volumes consommés. Choisir un emplacement permettant de faciliter la pose et la relève de compteurs.

- Temps humain à consacrer à l'analyse des consommations par an (1h x nb compteur / an) :



- Y-a-t-il des compteurs desservant plusieurs bâtiments ou comptabilisant plus de 500 m³/an ? oui non



Il est souhaitable que les sous-comptages soient installés de manière à ce que la somme de leur index corresponde à l'index du compteur général.

Il est conseillé lors de l'installation de sous-compteurs d'installer au même emplacement du réseau une vanne d'arrêt pour faciliter une intervention future sur la partie aval du comptage.

- Nombre de compteur concernés :
► Indiquer lesquels ici :

- Vos compteurs d'eau ont-ils moins de 15 ans ? oui non



- Nombre de compteur concernés :
► Indiquer lesquels ici :

- Avez-vous hiérarchisé les sites du plus au moins consommateur ? oui non



Attention, vous devrez diagnostiquer tout votre patrimoine mais vous pourrez identifier les sites les plus hydrovores par lesquels commencera l'état des lieux.

- Nommer les 5 sites les plus consommateurs par ordre décroissant :



Vos équipements et vos pratiques

🕒 10 min à 2 h
par site

Diagnostiquer les équipements du patrimoine et les pratiques de la collectivité permet de lister les éléments techniques, poste par poste. Cela permettra de hiérarchiser les choix d'actions d'économie d'eau à porter sur une base techniques.

Les étapes listées dans cette partie sont à réaliser simultanément.

Par équipement, on entend : douche, robinet, WC, arrosage, matériel particulier (vannes, filtre, réducteur de pression) et électroménager.

Afin d'organiser le diagnostic en étapes, utilisez le fichier **AUTODIAG_PATRIMOINE_PRATIQUES**.

Vous y trouverez trois onglets : Bâtiment, Espace-vert et Pratiques.

Dans chacun d'eux, un tableau permettra de renseigner les caractéristiques du patrimoine ou des pratiques (partie rose), les données liées à l'utilisation de l'eau (partie bleu) et des pistes d'amélioration (partie verte).

1. Les bâtiments

▶ Avez-vous un inventaire précis de vos points de puisage d'eau ? oui non



▶ Connaissez-vous le débit instantané de vos points d'eau (l/min) ? oui non



Comment mesurer le débit des points d'eau ?

Ouvrez grand le point d'eau pour faire couler l'eau pendant 10 secondes dans un sac débitmètre afin d'y lire directement son débit converti en litres / minute. (<https://www.youtube.com/watch?v=cAENRgGemwM>)

Comparez-ces débits aux recommandations ci-dessous pour garder un confort d'usage sans gaspiller de l'eau. Au-delà des valeurs ci-dessous, des économies sont possibles. Si tous les débits sont élevés, cela peut être dû à une pression trop élevée dans les réseaux.

- Lavabo ≤ 4 litres / minute
- Évier ≤ 6 litres / minute
- Douche ≤ 7 litres / minute
- Robinet extérieur ≤ 10 à 12 litres / minute (point d'eau de remplissage)

Il est conseillé d'installer des mousseurs et réducteurs de débits ou de changer les équipements en place pour en diminuer la consommation.

L'action : régulation de débit si elle concerne plus de la moitié des équipements vous permettra d'économiser un minimum de 5 % de la consommation du patrimoine .

▶ Nombre de point d'eau surconsommant :



- Connaissez-vous la température actuelle de vos points d'eau possédant l'eau chaude sanitaire ?
- oui non



La température souhaitée de l'eau chaude sanitaire (ECS) est comprise entre 30 et 35°C au point d'eau. Pour faire des économies, il est conseillé de questionner l'intérêt de l'ECS sur tous les points d'eau.

L'économie d'ECS est une grande source de d'économie financière car elle est aussi faite sur l'énergie consommée pour sa production.

- Nombre d'unités de production d'eau chaude dont il faut abaisser la température :
- Nombre de point d'eau chaude à supprimer :

- Vos points d'eau actuels des lieux de forte fréquentation sont-ils temporisés ?
- oui non



- Connaissez-vous le temps d'écoulement de chaque robinet temporisé ?
- oui non



La temporisation permet d'automatiser le temps d'une pression d'un point d'eau : robinet ou douche. Les points d'eau équipés d'une temporisation sont économes en eau s'ils sont bien réglés. Si le temps de temporisation est plus grand que les valeurs suivantes c'est qu'ils sont mal réglés

- Temporisation robinet < 15 secondes
- Temporisation douche < 25 secondes
- Réglage de la temporisation : <https://www.youtube.com/watch?v=AjIOzIAfFL8>

- Nombre de lavabo / évier à temporiser :
- Nombre de douche à temporiser :
- Nombre de point d'eau dont la temporisation est à modifier :



- Avez-vous identifié les fuites sur vos points d'eau ? oui non



Comment identifier les micro-fuites sur les WC ?

- A réaliser sur des WC qui n'ont pas été utilisés depuis une heure.
- Déposez une feuille de papier WC sur la partie verticale arrière de la cuvette (là où l'eau s'écoule lorsque vous tirez la chasse) - cf. photo.
- Si le papier se mouille de haut en bas, c'est qu'il y a une micro fuite de votre chasse souvent due au calcaire. **Considérer que chaque fuite peut gaspiller jusqu'à 90 m³/an.**
- Solution : Changement d'un joint du mécanisme de chasse d'eau / Changement du mécanisme complet/ Installation d'un mécanisme de chasse anti-antifuite
- Réparation : <https://www.youtube.com/watch?v=HOtbXFZ578w>
- Chasse anti-fuite : <https://www.waterflush.fr/fr/>



- Nombre de lavabo / évier fuyant :
- Nombre de douche fuyante :
- Nombre de WC fuyant :

- Avez-vous envisagé d'installer des urinoirs secs ou toilettes sèches ? oui non



- Sous certaines conditions ces installations sont à la fois une source d'économie d'eau mais aussi d'entretien (pas besoin de raccordement à l'eau potable pour une installation, pas de mise hors gel en période hivernale).
- **Considérez une économie d'eau de 2 % de la consommation globale pour le remplacement de 10% de vos urinoirs, considérer les mêmes économies pour le remplacement de 10% des WC en toilettes sèches.**
- Urinoir sans eau : <https://guidebatimentdurable.brussels/urinoirs/urinoirs-eau>
- WC sèche : https://fr.wikipedia.org/wiki/Toilettes_s%C3%A8ches

- Nombre d'urinoirs convertibles en urinoirs secs :
- Nombre de WC convertibles en toilettes sèches :



- Utilisez-vous des ressources d'eau **potable** pour ce qui ne le nécessite pas : Arrosage, lavage de voirie ...? oui non



Cela ne permet pas des économies d'eau, mais une substitution de l'usage d'eau potable de la commune qui peut à la fois diminuer les factures de consommation d'eau potable de la commune et également soulager les périodes de tension sur les ressources d'eau potable de la commune.

L'installation d'un compteur y est également nécessaire pour connaître, maîtriser et optimiser la consommation de cet usage.

- Nombre de site ou d'usage dont on peut changer la source :

2. Les espaces verts

- Avez-vous évalué si vos espaces verts sont économes en eau ? oui non



Pour réaliser un diagnostic des espaces verts plus approfondi, vous trouverez le guide [CLIMATO](#) créé par le CPIE du Val-de-Loire dans le sous-dossier **AUTRE**. Ce guide permet «d'adapter l'aménagement et la gestion des espaces publics au changement climatique». Cela donnera la possibilité d'affiner les choix d'actions d'économie d'eau à porter pour les espaces verts.

En savoir plus sur la stratégie d'adaptation de la vallée de la Drôme au changement climatique : [SAGE DROME 2050](#)

3. Les pratiques

- Avez-vous évalué si les pratiques utilisatrices d'eau de la commune (lavage de la voirie...) sont-elles économes en eau ? oui non



- Avez-vous optimisé l'usage de l'eau sur vos fontaines ? oui non





Valorisez vos actions : sensibilisez

🕒 1 jour

La démarche d'économie d'eau réalisée est un outil de sensibilisation important. Expliquer le contexte, la démarche et les résultats obtenus permettra de motiver les usagers de la ressource à suivre l'exemple en modifiant leur comportement.

1. La collectivité

▶ Avez-vous identifié les pratiques gourmandes en eau des usagers (personnel et public) sur vos sites ?

oui non



▶ Avez-vous formé / sensibilisé votre personnel à un usage raisonné de la ressource en eau ?

oui non



- Le SMRD peut accompagner la collectivité dans la sensibilisation aux enjeux de protection de la ressource en eau et aux moyens d'actions.
- La liste des formations organisées par le CNFPT sur les économies d'eau se nomme **FORMATIONS_CNFPT** et se trouve dans le sous-dossier **AUTRE**. Il est conseillé de se regrouper avec d'autres collectivités pour organiser ces formations sur le territoire.
- Vos fournisseurs de matériel et d'équipement de plomberie réalisent sûrement des formations à l'entretien et aux réglages sur demande.

2. Les administrés

▶ Avez-vous installé des supports de sensibilisation dans les bâtiments équipés ?

oui non



▶ Avez-vous identifié les gros consommateurs de votre collectivité (riverain, entreprise, agriculteur) ?

oui non



▶ Avez-vous organisé un évènement de sensibilisations auprès de vos administrés ? des usagers de vos écoles ?

oui non





- Appuyez-vous sur les bibliothèques, espaces de vie sociale, associations pour réunir les habitants.
- Le SMRD pourra vous fournir des conseils et supports de sensibilisation : flyers, stickers, malle Gaspido (en nous prévenant à l'avance).
- Communiquez sur l'évènement les semaines qui précèdent cela contribuera à sa réussite (PanneauPocket, réseaux sociaux, la gazette et médias locaux et affichage dans les lieux fréquentés).

- Avez-vous communiqué à vos administrés oui non
la possibilité de bénéficier gratuitement
de matériel d'économie d'eau par le
département ?



Dispositif Chaque goutte compte

Site internet : <https://chaquegouttecompte-ladrome.fr/>

Contact Département

Anastasia BOSVET - 04.75.79.81.04 / 07.64.77.50.62

Chargée de missions

Direction Environnement - Service Gestion de l'Eau

Mail : abosvet@ladrome.fr

Plan d'action 1 à 2 j

Afin d'organiser la planification des actions étape par étapes, vous pouvez utiliser le fichier **AUTODIAG_PLAN_D_ACTION**.

Vous y trouverez deux onglets : **Plan d'action envisagé** et **Plan d'action validé**. Le premier sera à présenter en conseil communal et le second donnera la marche à suivre pour la mise en place des actions.

Dans chacun d'eux, trois tableaux permettront de renseigner le programme d'action (tableau vert), le plan de financement (tableau jaune) et le rétroplanning (tableau bleu).

1. Programme d'action oui non

- A l'issu de l'autodiagnostic, avez-vous synthétisé les recommandations dans un programme d'action?





2. Chiffrage

oui non

- ▶ Avez-vous chiffré vos actions ?



Vous trouverez dans le sous-dossier **Devis** des exemples de chiffrage pour certaines actions.

Les entreprises pourront vous aider à affiner le potentiel d'économie d'eau réalisable par action et ainsi guider au mieux le choix des actions à prioriser.

Les trois communes pilotes et le SMRD pourront vous conseiller dans le choix des entreprises à contacter.

3. Subventions

oui non

- ▶ Avez-vous sollicité l'aide de financeurs pour subventionner vos actions ?



Votre collectivité peut prétendre à des subventions des actions permettant des économies d'eau. Le département CD26 et l'agence de l'eau AERMC subventionnent les actions d'économies issues d'un diagnostic. D'autres financeurs peuvent intervenir : se rapprocher des intercommunalités et de la DETR. Chaque financeur est susceptible de demander des pièces différentes pour constituer les dossiers de demandes d'aide.

A titre d'exemple, toutes les actions présentées dans cet outil étaient subventionnées en 2024 à un taux variant entre 50 et 80% selon les caractéristiques de la collectivité (y compris l'accompagnement par un bureau d'étude).

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Dépôt : <https://aides.eaurmc.fr/Tsa>

Contact : **Philippe GIRODET - Chargé d'interventions**

04 72 76 19 64 / 07 64 56 29 17

Délégation Territoriale de Lyon - Service Territorial
Isère Drôme

Mail : philippe.girodet@eaurmc.fr

Département de la Drôme

Dépôt : <https://mesdemarches.ladrome.fr/>

Contact : **Emilie DESCATOIRE - Chargée de mission aide aux territoires,**

AEP, assainissement et rivières Direction de l'environnement

04.75.79.81.40 | 06.88.72.35.09

Mail : edescatoire@ladrome.fr

Hotline : 04.75.79.70.50

4. Rétroplanning

- ▶ Avez-vous complété votre plan d'action par un rétroplanning de réalisation ?

oui non





Il faut prendre en compte le temps de délibération et de dépôt de dossier de demande de subvention avant d'indiquer la date de démarrage du programme d'action (min. 2 mois).

Il est recommandé d'envisager la phase opérationnelle sur un temps court pour s'assurer de sa réalisation.

5. Délibérer

- ▶ Votre conseil a-t-il délibéré sur le choix des actions à mettre en place ? oui non



Phase opérationnelle Variable

1. Demande de subvention

- ▶ Avez-vous créé les dossiers de demande de subvention ? oui non



2. Réalisation

- ▶ Avez-vous réalisé les actions du programme validé ? oui non



3. Analyse des résultats

- ▶ Avez-vous mesuré les économies d'eau et financières réalisées par les actions entreprises ? oui non



Le SMRD ainsi que les organismes qui vous accompagnent financièrement sommes intéressés par le suivi de des économies d'eau réalisées.

Ces données sont de plus un superbe outil de sensibilisation.



Amélioration du document

Aidez-nous à améliorer l'outil d'autodiagnostic en répondant aux questions sur [ce lien](#).

- Notez ici toutes les autres informations utiles :